

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 60-2018**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	15/11/2018
Présents	12
Absents	11
Procurations	3
Votants	15

Par suite d'une convocation en date du quinze novembre deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt novembre deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc,

**Procurations** : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, JOLIBERT Marie-Christine à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Pierre GARCIA.

**Absents** : DILLON Valérie, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Subvention à l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix (AAOM)**

Madame le Maire rappelle que l'association « Les Amis de l'Orgue, des Cloches et Carillon », a signé un contrat d'entretien avec l'entreprise VIA NOSTRA (anciennement BANCELLS), pour l'entretien annuel de l'orgue.

Elle demande au Conseil Municipal de reverser à l'association, sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 1 125 € pour l'année 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de verser à l'Association des Amis de l'Orgue de Mirepoix (A.A.O.M.), sous forme de subvention complémentaire, le montant que la commune a perçu de la DRAC, correspondant à la moitié des frais engagés et payés par l'association, soit 1 125 € pour l'année 2017 ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Pierre GARCIA  
Nicole QUILLIEN

REÇU EN PREFECTURE

le 27/11/2018

Application agréée E-legalite.com